

École Orvin

2026 – 2027



Brochure d'information

Sommaire

Message de la direction	2
Notre école	3
Santé / hygiène	4
École à journée continue — EJC ...	5
Évaluation	6
Absences, congés et dispenses.....	7
Corps enseignant	8- 9
Utilisation d'internet	
Sport scolaire facultatif.....	10
Mesures de soutien spécialisé	11
Chemin des écoliers / Pedibus....	12
Vacances scolaires / passeport vacances.....	13
Règlement scolaire	14
Communauté Scolaire de La Baroche	15
Adresses utiles / Contacts.....	16



Directrices

Maude Schaffter-Lécho
Caroline Ramseyer
direction@ecoleorvin.ch

Tamara Courbat
direction-es@ecoleorvin.ch

Responsable dicastère

Nathæle Aufranc
Conseillère municipale
079 256 88 01

Secrétariat



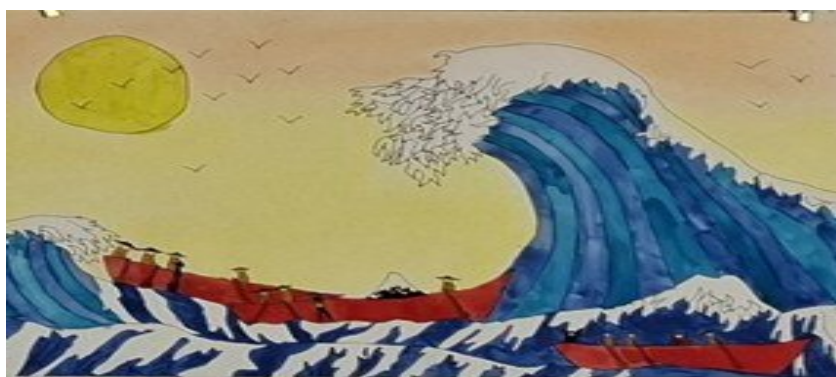
Olga Heuer
Collaboratrice administrative
032 358 13 55
secretariat@ecoleorvin.ch

Message de la direction

Au terme de notre première année à la direction de l'école, nous dressons un bilan très positif de cette expérience riche en découvertes, en rencontres et en apprentissages. Cette année nous a permis de prendre pleinement nos marques dans nos nouvelles fonctions. Au fil des mois, nous avons eu le plaisir de découvrir toute la diversité des mis-

sions qui nous sont confiées, d'accompagner les équipes enseignantes dans leur travail quotidien, de poursuivre des projets existants et d'en développer de nouveaux. Aujourd'hui, nous nous sentons pleinement investies dans notre rôle et motivées à relever les défis qu'implique cette responsabilité.

Nous avons également eu la chance



d'évoluer dans un climat scolaire particulièrement serein et bienveillant. Les relations de confiance entretenues avec les élèves, les familles, les enseignants et l'ensemble des partenaires de l'école constituent une richesse précieuse et contribuent chaque jour à faire de notre établissement un lieu où il fait bon apprendre et grandir.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent à cette belle dynamique par leur engagement, leur collaboration et leur confiance.

C'est avec enthousiasme que nous nous tournons vers l'année à venir. Nous nous réjouissons de poursuivre cette aventure collec-

tive, de continuer à apprendre et à innover, tout en veillant à offrir à chaque élève un environnement stimulant, accueillant et propice à son épanouissement.

Caroline Ramseyer,
Maude Schaffter,
Tamara Courbat



Les élèves ont du talent !

Notre école



Notre école compte 7 classes francophones réparties de la manière suivante:

- 2 classes d'école enfantine (1^{re}-2^e)
- 1 classe de 3^e
- 1 classe de 4^e-5^e
- 1 classe de 5^e-6^e
- 1 classe de 7^e
- 1 classe de 8^e

Nous accueillons les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche dès la 7^e année.

Lorsque les classes comptent 2 degrés, elles bénéficient d'un enseignement en sections de classe ce qui permet de regrouper les élèves par niveau et en plus petits groupes.

Pour la suite de leur parcours scolaire, les élèves se rendent à Bienne, au collège des Alpes, situé à la Rue des Alpes.

Notre but est d'enseigner aux élèves non seulement des connaissances, mais de développer leurs compétences et leur sens des responsabilités, leur capacité de collaboration et de vie en société, leur esprit créatif et critique.

Santé / hygiène

Soins dentaires

Au début de la scolarité de leur enfant, les parents sont invités à lire attentivement et à se conformer au « Règlement du service dentaire scolaire (SDS) et du barème des contributions » figurant sur le site de la commune :

<https://orvin.ch/reglements-et-ordonnances/>

Le contrôle dentaire est à effectuer ou à programmer auprès d'un cabinet dentaire privé. Le talon de la feuille du « Contrôle dentaire annuel » est à remettre aux enseignants avant fin février.

La commune rembourse aux parents, sur présentation de la facture acquittée, la part relative aux frais de contrôle et ceci une fois par an.

6 brossages sont effectués par année scolaire dans les classes 1^{re} à 8^e (5 brossages avec l'enseignant-e de classe et 1 brossage avec le personnel spécialisé en prophylaxie dentaire).

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle dentaire en assument l'entière responsabilité.

Médecin scolaire

Deux visites médicales sont obligatoires: la première a lieu durant la 2^e année scolaire, la seconde en 6^e année. Les documents à compléter et à retourner à l'école, sont remis à l'enfant par le maître de classe.

Le médecin scolaire procède au contrôle médical, sauf si les parents peuvent présenter un certificat attestant que ce contrôle a bien été fait par le pédiatre de l'enfant.

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle médical en assument l'entière responsabilité.

La visite médicale joue un rôle important de prévention et de promotion de la santé

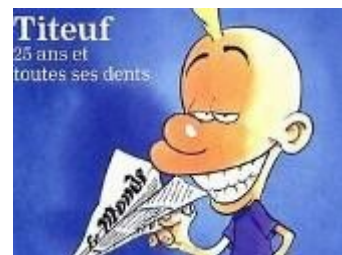
Éducation sexuelle

En 6^e et 8^e, des leçons d'éducation sexuelle facultatives sont organisées et dispensées par des éducatrices spécialisées affiliées à Santé bernoise. Des cours complémentaires destinés à tous les niveaux peuvent également être organisés dans le courant de l'année.

Poux

Afin d'éviter que les élèves soient envahis par des poux, nous vous prions de bien vouloir informer immédiatement l'enseignant-e de votre enfant si vous découvrez des poux et/ou lentes dans la chevelure de votre enfant. C'est le seul moyen de prendre rapidement des mesures adéquates pour enrayer une propagation de ce fléau.

L'école, quant à elle, organise 1 fois par année un contrôle de tous les élèves.



Un brossage régulier permet d'éliminer la plaque dentaire



École à journée continue — EJC



École à journée continue d'Orvin

Pour l'année scolaire 2026-2027, du lundi au vendredi, les modules du matin, du midi et de l'après-midi seront ouverts (sauf le mercredi après-midi).

Présentation des Modules

Le module du Matin (7h00-8h15), le personnel éducatif accueillera les enfants.
(Le petit déjeuner n'est pas inclus)

Le module 1 du midi : 11h50-13h25

Le personnel éducatif attendra les enfants de 1^{re} et 2^e année à l'entrée de l'école enfantine et se rendra à l'EJC avec eux.

Les enfants de la 3^e à la 8^e sont accueillis par l'équipe éducative devant l'entrée de l'EJC.

Tous les enfants inscrits aux cours à options peuvent venir à l'école à journée continue afin de bénéficier d'un repas chaud, d'un encadrement éducatif et rejoindre ensuite leur cours à option à l'heure prévue.

Les enfants qui ont congé l'après-midi sont sous la responsabilité de l'EJC jusqu'à 13h25. Ils peuvent ensuite rentrer chez eux sous la responsabilité de leurs parents ou seuls avec une décharge signée d'un parent.

Les modules de l'après-midi se déroulent et s'organisent autour des activités à l'extérieur et/ou à l'intérieur.

Module 2 : 13h25-15h05

Module 3 : 15h05-16h00

Module 4 : 16h00-17h30

Les enfants inscrits durant les modules du midi et de l'après-midi sont automatiquement pris en charge par le personnel de l'EJC. Les enfants inscrits après les leçons de l'après-midi rejoignent l'EJC. La collation est prévue pour les enfants qui sont inscrits au **Module 3** (15h05-16h00).

L'aide aux devoirs se déroule durant 30 minutes. Elle est planifiée lors du **Module 2** de 13h30-14h00 et lors du **Module 4** de 16h30-17h30 (tout dépend de la gestion du groupe, des animations et de la collation prévue). Jusqu'à 17h25, les parents peuvent encore avoir des retours de la journée de leur enfant par le personnel éducatif présent pour la fermeture des portes à 17h30.

Contacts

Madame Chloé Imer, directrice et responsable EJC : 079 515 86 65

Monsieur Jérémie Flaig, finances EJC : 032 358 01 80



Évaluation

L'évaluation sert à encourager les capacités personnelles et scolaires de l'élève.

Le dialogue entre les parents et le corps enseignant permet d'entretenir une saine collaboration en vue de soutenir au mieux l'élève dans ses apprentissages.

La séance des parents, en début d'année scolaire, permet au corps enseignant et aux parents de communiquer, d'informer et d'établir un premier contact en vue d'un éventuel rendez-vous ou entretien personnalisé si nécessaire.

Année scolaire	1 ^{er} semestre	Fin de l'année scolaire
1 ^{re} -2 ^e -3 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
4 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (sans notes)
5 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
6 ^e - 7 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 ^e	Rapport, fiche et entretien de passage	Rapport d'évaluation (avec notes)

Promotion au degré primaire

En principe, les élèves passent dans l'année scolaire suivante.

Lorsque l'élève n'obtient pas des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires et qu'une orientation vers une classe spéciale n'est pas indiquée, il ou elle répète l'année scolaire. La direction d'école peut toutefois autoriser le passage dans l'année scolaire suivante si les capacités transversales de l'élève le justifient (ODED, art. 32 RSB, 432.213.11).



Absences, congés et dispenses

Absences excusées

Lorsqu'un élève s'absente pour cause de maladie ou accident, en raison d'un décès dans la famille ou d'un déménagement de la famille, ou encore lorsqu'un rendez-vous chez le médecin n'est pas possible en dehors des heures de classe, les parents ou les représentants légaux communiquent les raisons de l'absence au maître de classe, à travers la plateforme Klapp.

Ces absences seront mentionnées dans le bulletin scolaire. En cas d'absences répétées (environ 50 heures), l'enseignant-e prendra contact avec les parents afin d'échanger sur la situation.

Congés

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent le maître de classe au plus tard la veille du congé (LEO, art. 27, RSB 432.210).

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.

Les œuvres de nos élèves



Dispenses

L'élève peut être dispensé d'une partie de l'enseignement ou, temporairement, de tout l'enseignement si les circonstances le justifient, par exemple:

- pour la durée nécessaire à la réalisation d'un stage d'information professionnelle, pour autant que celui-ci ne puisse être effectué en dehors des heures de classe ;
- jusqu'à une demi-journée par semaine pour la fréquentation de cours de langue et de culture d'origine ;
- pour la durée nécessaire à l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun (ODAD, art. 4 à 8, RSB 432.213.12).

Les parents présentent par écrit des demandes de dispense dûment motivées à la Direction d'école au moins quatre semaines à l'avance (ODAD, Art. 8 RSB, 432.213.12) avec copie au maître de classe. Avant toute autorisation de dispense, l'élève utilisera les cinq demi-journées auxquelles il a droit au sens de l'art. 27 de la LEO.

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.



Aufranc-Ferrat Caroline
Enseignante de classe 8^e
caroline.aufranc@ecoleorvin.ch



Courbat Tamara
Enseignante spécialisée
tamara.courbat@ecoleorvin.ch



Burger Rahel
Enseignante de 3^e- 4^e et ACT
rahel.burger@ecoleorvin.ch



Hausmann Laurie
Enseignante de classe 7^e
laurie.hausmann@ecoleorvin.ch



Kipfer Claude
Enseignante de classe 5^e-6^e
claud.kipfer@ecoleorvin.ch



Ramseyer Caroline
Enseignante de classe 3^e- 4^e
caroline.ramseyer@ecoleorvin.ch



Jobin Adrienne
Enseignante école enfantine
adrienne.jobin@ecoleorvin.ch



Clément Valentin
Enseignant école primaire
valentin.clement@ecoleorvin.ch

Corps enseignant

Rindlisbacher Anita

Responsable natation
Enseignante école enfantine,
d'éducation physique et de natation
anita.rindlisbacher@ecoleorvin.ch



Chazeau Amandine

Enseignante école enfantine
amandine.chazeau@ecoleorvin.ch



Sauthier Daniel

Enseignant de classe 8^e
daniel.sauthier@ecoleorvin.ch



Schaffter-Léchoth Maude

Enseignante de classe 4^e- 5^e
maude.schaffter@ecoleorvin.ch



Veralli - Grosjean Jessica

Enseignante école enfantine
jessica.veralli@ecoleorvin.ch



Voirol Thierry

Enseignant de classe 7^e
thierry.voirol@ecoleorvin.ch



Tanner Line

Enseignante spécialisée
line.tanner@ecoleorvin.ch



Utilisation d'internet

La prévention liée aux risques d'utilisation d'internet se fait tout au long de la scolarité, dans chaque classe et chaque degré scolaire. Les conseils transmis aux élèves sont ceux diffusés par l'Association « Action Innocence » :

- Sois prudent·e, tu ne sais jamais qui est derrière l'écran.
- Ne donne pas d'informations personnelles (nom, adresse, numéros de téléphone, mot de passe, photos, etc...).
- N'accepte jamais de rendez-vous sans être accompagné·e d'un adulte.
- Utilise la webcam uniquement avec des gens que tu connais dans la vraie vie.
- Ne crois pas toutes les informations que tu lis, que tu vois ou que tu reçois.
- Si une image te choque ou te dérange, quitte le site immédiatement et parles-en à un adulte de confiance.
- Respecte les autres internautes, ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.



Sport scolaire facultatif

Les enfants d'Orvin ont la possibilité de participer au sport scolaire facultatif organisé par le Service des sports de la Ville de Bienne.

Plus de 100 cours de sport d'été (d'avril à septembre) et d'hiver (d'octobre à mars) sont proposés pour tous les niveaux scolaires. Ils ne coûtent que CHF 105.– par cours. Vous pouvez télécharger le programme complet et inscrire votre enfant directement en ligne.

Service des sports de la Ville de Bienne

Tél: 032 326 14 48

Email: sport@biel-bienne.ch

<https://sport.biel-bienne.ch/enfants-ados/bielbienne-sports/>





Les élèves et la nature

Mesures de soutien spécialisé (MSS)

Un accompagnement adapté aux besoins de chaque élève

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ou leur développement, des **mesures de soutien spécialisé (MSS)** peuvent être mises en place en collaboration avec l'équipe enseignante et les parents.

Ces mesures peuvent prendre différentes formes, notamment :

- le soutien pédagogique spécialisé ;
- la logopédie ;
- la psychomotricité ;
- d'autres interventions spécialisées répondant aux besoins de l'élève.

Les prestations sont dispensées individuellement ou en petits groupes, selon les objectifs définis. Elles visent à soutenir l'élève dans son parcours scolaire, à favoriser ses progrès et à lui permettre de développer pleinement ses compétences.

Les spécialistes collaborent étroitement avec les enseignants afin d'assurer un accompagnement cohérent et adapté. À la demande de l'enseignant·e, un·e spécialiste peut également intervenir dans la classe ou y effectuer des observations afin de mieux évaluer les besoins de l'élève et de proposer les mesures les plus appropriées.

Les prestations de logopédie, de psychomotricité ainsi que certaines mesures de soutien spécialisé sont assurées à Bienne. Les élèves concernés peuvent donc être amenés à s'y déplacer.

Un forfait de CHF 15.– par visite est remboursé par la commune sur demande écrite.

Activités hors-cadre

Tout au long de l'année scolaire chaque classe organise diverses activités extrascolaires dont les courses d'école, les camps de ski ou d'été, des journées sportives, la participation au Festival Film Francophone 3F2B Biel/Bienne, des sorties en forêt, des journées de ski, bob et luge aux Prés-d'Orvin, etc...

De plus, l'école organise régulièrement (en principe en alternance tous les 3 ans) une fête d'école, une fête de Noël ouverte au public ou encore des semaines hors-cadre.

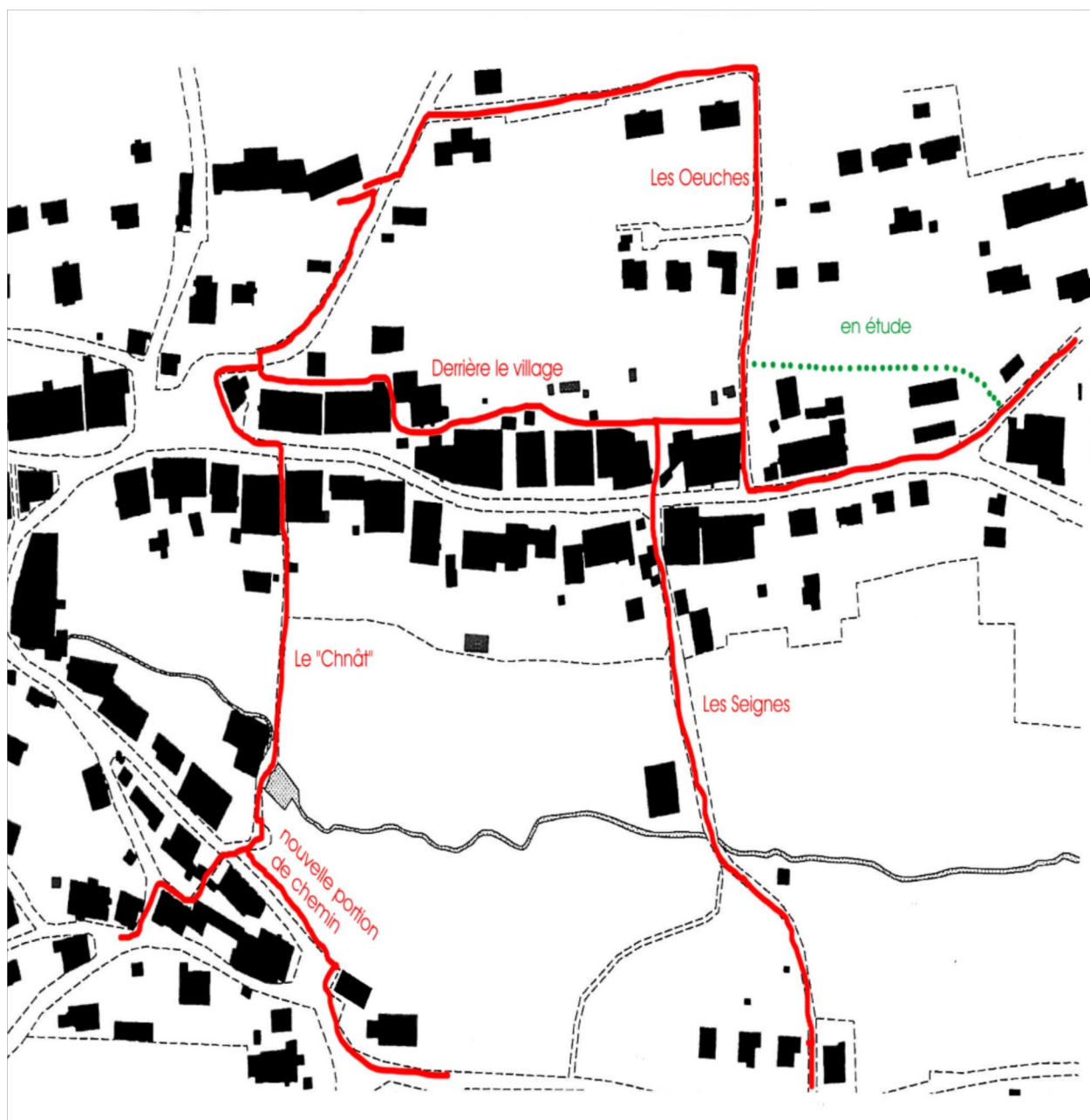
Chacune de ces activités, non seulement développe les compétences sportives et artistiques des élèves, mais favorise le développement social et l'apprentissage de la vie en société.

Parfois, les parents sont sollicités pour accompagner les enfants ou pour apporter leur aide lors des activités hors-cadre et extrascolaires.

Chemin des écoliers / Pedibus

Bien que la vitesse soit limitée à 20 et 30 km/h, la route est encombrée et dangereuse. C'est pourquoi nous vous encourageons à emprunter le chemin des écoliers, qui évite la route principale. Un chemin varié et attrayant pour se rendre à l'école par ses propres moyens répond aux besoins naturels de l'enfant. Il se familiarise ainsi avec l'environnement et en apprécie la beauté. À cette occasion, des contacts précieux sont établis, ils encouragent ainsi le développement social de l'enfant.

Pedibus à disposition : voir informations sur le site de l'école www.ecoleorvin.ch.



Vacances scolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

VACANCES

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 10.08.2026
Automne (3 sem.)	du samedi 19.09.2026 au dimanche 11.10.2026
Hiver	du mercredi 23.12.2026 au dimanche 17.01.2027
Semaine blanche	du samedi 13.02.2027 au dimanche 21.02.2027
Printemps	du samedi 10.04.2027 au dimanche 25.04.2027
Été (6 sem.)	du samedi 03.07.2027 au dimanche 15.08.2027

Jours fériés / congés

Motifs	Dates
Pâques	Vendredi Saint 26 mars / lundi de Pâques 29 mars 2027
Ascension	Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
PES	Les mercredis 18.11.2026 / 02.06.2027
Formation enseignants	Mercredi 16.06.2027

Ainsi que l'après-midi qui précède les vacances (sauf avant la semaine blanche).

ANNÉE SCOLAIRE 2027-2028

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 16.08.2027
Automne	du samedi 25.09.2027 au dimanche 17.10.2027 (semaine supplémentaire tous les 7 ans)
Hiver	du vendredi midi 24.12.2027 au dimanche 16.01.2028
Semaine blanche	du samedi 12.02.2028 au dimanche 20.02.2028
Printemps	du samedi 08.04.2028 au dimanche 23.04.2028
Été	du samedi 08.07.2028 au dimanche 13.08.2028

Passeport vacances

La ville de Bienne et le Jura bernois organisent des activités pour les enfants durant certaines périodes des vacances. Pour plus d'informations:

Passeport vacances Bienne: <https://www.biel-bienne.ch/fr/passeport-vacances.html/375>

Passeport vacances Jura bernois: <https://pasvacjb.ch/>

Règlement scolaire

En début d'année scolaire, tous les élèves reçoivent le règlement de l'école, ils en prennent connaissance et s'engagent à respecter les règles de vie qui permettent à chacun et chacune d'évoluer dans un cadre harmonieux, tant aux alentours qu'à l'intérieur de l'école, tant au niveau du respect et de la relation aux autres que du soin à apporter au matériel.

Ce règlement est signé par les parents et les élèves qui prennent ainsi connaissance des actions mises en place par le corps enseignant lorsqu'un élève enfreint l'une ou l'autre de ces règles.

Garantir la sécurité de tous à chaque instant, évoluer dans un cadre harmonieux n'est possible que si chacun et chacune s'investit et veille au respect de ses propres devoirs envers les autres et le bien commun.



Accès aux bâtiments scolaires

Toute personne non autorisée, à savoir qui ne fait pas partie de la direction, du corps enseignant, du secrétariat scolaire, du personnel de l'EJC, de l'exécutif municipal et du personnel communal, doit impérativement, sauf en cas de manifestations particulières, être en possession d'une autorisation, d'une convocation ou d'une invitation pour pouvoir pénétrer dans les bâtiments scolaires et dans les classes.

Veuillez noter que les élèves qui arrivent plus tôt à l'école restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la sonnerie qui annonce le début des cours. D'autre part, merci de prendre note que les élèves ne peuvent pas profiter des jeux mis à dis-

position par l'école ou l'école à journée continue en-dehors des horaires blocs.

Places de parc

Les places de parc aux abords de l'école sont réservées au corps enseignant et au personnel administratif. C'est pourquoi, les personnes non autorisées sont priées de ne pas stationner sur les places de parc autour de l'école (du lundi au vendredi, entre 6h00 et 18h00).

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture peuvent les déposer sur la place de parking située au-dessus des places réservées aux enseignants.

Remboursement kilomètres

Les familles habitant à plus de 5 kilomètres en dehors du village, peuvent faire une demande écrite à la commune pour le remboursement des frais de déplacement.

Nous remercions également les parents d'élèves de s'abstenir de fumer aux abords de l'école.



Communauté scolaire de La Baroche

Les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche, qui regroupe les communes de Romont et Sauge, sont scolarisés à Orvin durant la 7^e et la 8^e année. Pour se déplacer de leur lieu de domicile à Orvin, ils empruntent le bus scolaire mis à disposition par la Communauté scolaire de La Baroche.

Quand le bus scolaire arrive...

Les élèves sont priés de ne pas jouer sur l'arrêt de bus.

Ils laissent sortir les copains du bus avant d'y monter.

Ils ne bousculent personne. Il y a une place pour tout le monde!

À l'intérieur du bus scolaire...

Les élèves saluent le chauffeur du bus et leurs camarades poliment.

Ils attachent leur ceinture de sécurité, c'est OBLIGATOIRE !

Ils ne dérangent pas le chauffeur du bus. Il doit se concentrer sur la circulation.

Ils respectent leurs camarades et restent polis.

Ils utilisent un vocabulaire correct et ne crient pas.

Pour des raisons de sécurité, ils restent assis calmement, ne se lèvent pas!

Ils prennent leur sac sur leurs genoux.

Ils ne mangent pas dans le bus et gardent leur téléphone portable dans leur sac.

Ils ne réservent pas de place pour leurs copains.

Dès que le bus part...

Les élèves sont prudents et attentifs à la circulation.

Ils attendent que le bus parte avant de traverser la route.

Ils utilisent un trottoir ou un passage piétons pour traverser.

Ils ne bousculent pas leurs camarades.

Si un enfant ne respecte pas le règlement ci-dessus, il recevra une réprimande qui sera transmise à ses parents. Après la seconde réprimande, l'enfant sera sanctionné conformément à l'article 3 du nouveau règlement du 23 juin 2021 sur les transports scolaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le responsable de la Commission d'école : Jérôme Benoit, 079 269 65 10, benoit.jerome@gmail.com ou la société MiniBusTours Sàrl, Manuel Moser, 079 751 20 20, info@minibustours.ch



Adresses utiles

Ligne d'aide aux enfants **147**

La Main Tendue **143**

Médecin scolaire

Dr. J.-P. Richard
Méd. générale FMH
Ch. des Blanchards 6
2533 Evilard
tél. 032 322 77 53

SPU

Services Psychiatriques
Universitaires de Berne
Chemin du Clos 24
2502 Bienne
tél. 032 328 66 99

De nombreuses autres informations sur le site de la DIP

<https://www.bkd.be.ch/fr/start.html>

Santé bernoise

Promotion de la santé
Rue de la Gare 50
2502 Bienne
tél. 032 329 33 73

SPE

Service psychologique pour enfants et adolescents
Rue du Contrôle 20
2502 Bienne
tél. 031 635 95 95

Bibliobus

mardi tous les 15 jours
de 17h45 à 19h30
www.bibliobus.ch
tél. 032 421 40 10

Inspection scolaire régionale RBJB du 17e arrondissement

M. Richard Garraux
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
tél. 031 636 16 60 (centrale)

Service de ressources pédagogiques (SEREP)

Rue Général-Dufour 22
2502 Bienne
tél. 032 326 76 20

École de Musique du Jura Bernois

Rue Agassiz 15
2610 St-Imier
tél. 032 941 23 51

Contacts de l'école

La Charrière 6
2534 Orvin

École primaire : 032 358 13 55

Jonas Gloor
Concierge
079 962 13 27



Site web : ecoleorvin.ch

